



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CSA

Question écrite n° 98732

Texte de la question

M. André Santini attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la nécessaire modification de la loi de 1986 sur la liberté de communication du fait de la diffusion des programmes de télévision par les opérateurs de téléphonie mobile. M. le ministre délégué à l'industrie a récemment déclaré que « la mise en place de la télévision sur mobile nécessitera la modification de la loi de 1986 sur la liberté de communication, pour étendre les compétences du Conseil supérieur de l'audiovisuel ». Il souhaiterait donc connaître la teneur et le calendrier des modifications que le Gouvernement entend apporter à la loi de 1986.

Données clés

Auteur : [M. André Santini](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (10^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98732

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 juillet 2006, page 6933